

celles qui travaillent pour le gouvernement fédéral, mais aussi les autres citoyens qui ont droit à des perspectives sociales et économiques équitables. Le Parlement et tous les organismes fédéraux ont un rôle à jouer à cet égard.

Le Comité reconnaît également qu'il importe que les cadres supérieurs opèrent des changements durables dans l'intérêt des personnes handicapées. Trop souvent, les besoins des personnes handicapées peuvent se voir déclassés dans l'ordre de priorité des nombreux dossiers que les administrateurs fédéraux défendent chacun de leur côté. Trop souvent, avec les meilleures intentions du monde, des personnes de bonne volonté peuvent oublier d'honorer leurs engagements. Le Comité veut s'assurer qu'on opère des changements systématiques et durables dans l'intérêt des Canadiens handicapés.

Nous attirons donc l'attention sur les quatre principes directeurs qui ressortent du rapport et du plan d'action du Président de la Chambre des communes :

1. **S'inspirer de l'esprit et des recommandations du rapport *Obstacles* pour répondre aux préoccupations des personnes handicapées, qu'elles soient des employés du gouvernement fédéral ou non.**
2. **S'assurer dès le départ la participation et l'appui de la haute direction.**
3. **Élaborer de sérieux plans d'action et les appliquer selon des délais fixes et en établissant des objectifs mesurables.**
4. **Faire participer activement les personnes handicapées à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du plan d'action.**

## **7. L'étape suivante — des plans d'action et un comité permanent**

### *Des mesures longtemps attendues*

Le 25 octobre 1985, le Comité sur les droits à l'égalité a recommandé que tous les ministères et organismes fédéraux établissent immédiatement des ordres de priorité et des échéanciers pour la réalisation de programmes destinés aux Canadiens handicapés. En mars 1986, le ministre de la Justice d'alors, l'honorable John Crosbie, a demandé, dans la réponse du gouvernement au rapport *Égalité pour tous*, que dans les six mois à venir, tous les ministères et organismes gouvernementaux aient établi des échéanciers pour la mise en application des dernières recommandations du rapport *Obstacles*.

Nous nous réjouissons de cette décision d'élaborer de tels plans d'action, dans la mesure où ils font suite au rapport *Obstacles*. Toutefois, le Comité déplore qu'un an après cet engagement, à l'exception du Président de la Chambre des communes, personne n'ait proposé de plan d'action pour quelque ministère fédéral que ce soit.

Nous supposons que certains ministères fédéraux ont pris des mesures louables à l'intention des personnes handicapées. Si tel est le cas, elles ont cependant été privées de la publicité et du soutien que le Comité peut offrir.

Nous sommes responsables envers la population canadienne et nous nous apprêtons à examiner chaque plan d'action fédéral avec le Ministre concerné. En outre, nous visons à assurer la réalisation de progrès réels et concrets dans l'intérêt des Canadiens handicapés.